
LA PROTESTATION

DE L'ALSACE-LORRAINE EN 1871

Le vendredi 17 février 1871, à Bordeaux, dans l'Assemblée nationale qui venait d'être élue au lendemain de la guerre et à la veille des préliminaires de la paix, M. Émile Keller, nommé le premier sur la liste des députés du Haut-Rhin, monte à la tribune. M. Keller avait fait son devoir de Français en qualité de commandant de la légion d'Alsace-Lorraine et s'était brillamment comporté avec ses volontaires dans la défense du pays contre les Prussiens. Comme il s'agissait maintenant d'arracher l'Alsace et la Lorraine aux exigences du vainqueur, les représentants de ces deux régions avaient choisi pour leur porte-parole M. Keller, et ils ne pouvaient mieux choisir. J'assistais à cette séance historique comme archiviste de l'Assemblée nationale et elle est restée gravée dans ma mémoire.

M. Keller était grave et sombre. Sa taille haute et droite dominait la tribune. Son visage émacié par les privations, ses cheveux ras, son

teint bronzé par le hâle des camps, ses traits mâles et sévères, son allure résolue, son uniforme usé et poudreux, tout semblait incarner en lui l'Alsace qui, pour elle-même et pour sa sœur chérie, la Lorraine, venait, après une résistance acharnée, défendre ses droits devant les représentants de la France. Il lut la déclaration d'une voix lente et vibrante au milieu de l'émotion générale.

Il dit que l'Alsace et la Lorraine, associées depuis plus de deux siècles à la bonne comme à la mauvaise fortune de la France, avaient scellé de leur sang le pacte qui les rattachait à l'unité française. Tous les citoyens de ces deux provinces signifiaient à l'Allemagne et au monde leur immuable volonté de rester Français. Il conclut par ce serment que l'Alsace et la Lorraine ont tenu fidèlement depuis quarante-quatre ans : « Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous les usurpateurs. »

Cette déclaration, qu'avaient signée Léon Gambetta et tous les représentants des deux provinces, souleva l'unanimité des braves dans

l'assemblée. Des larmes coulèrent, des sanglots éclatèrent, et si la nécessité cruelle d'une paix provisoire ne s'était imposée à ceux qui voulaient sauver le peu qui restait de la fortune de la France et ménager l'avenir, tous, je le jure, eussent certainement voté la continuation de la guerre. Mais M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, puis l'amiral Jauréguiberry, le général Frébault et d'autres représentants, aussi compétents que patriotes, démontrèrent l'impossibilité pour l'instant de continuer la lutte, sous peine de voir écraser l'autre moitié de la France. Celle que M. Thiers appelait « la noble blessée » demandait elle-même à ses fils un sacrifice douloureux, avec l'espoir qu'un jour ou l'autre les deux provinces rentreraient dans le giron français. Toutefois, M. Keller ne put se résigner à ce sacrifice et il s'écria d'une voix tonnante qui fit frémir l'assemblée tout entière : « J'en appelle à Dieu, vengeur des causes justes ! J'en appelle à la postérité, qui nous jugera les uns et les autres ! J'en appelle à tous les peuples, qui ne peuvent pas se laisser vendre comme un vil bétail ; j'en appelle enfin à l'épée des gens de cœur qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité ! »

Soldats,

L'appel déchirant d'Émile Keller, parlant

au nom de l'Alsace-Lorraine, a été enfin entendu.

Au nom de tous nos compatriotes, soyez-en loués et bénis à jamais.

Henri WELSCHINGER,

de l'Institut de France.
